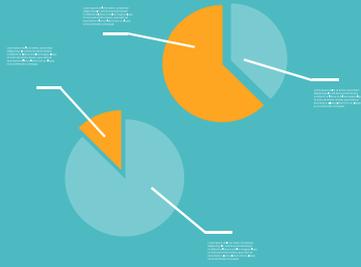




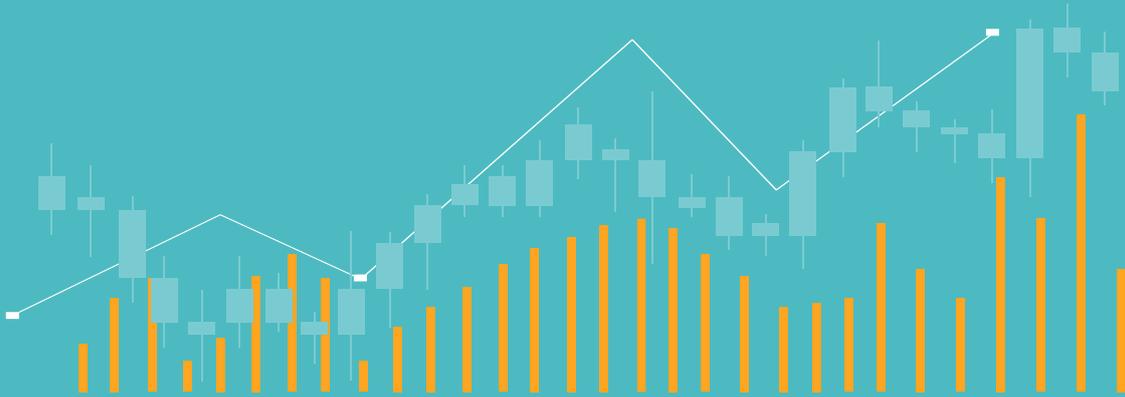
**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENTRÉE SCOLAIRE 2022



**MOYENS
PRIORITÉS
NOUVEAUTÉS**



DOSSIER DE PRESSE

**DANS L'ACADÉMIE
D'AMIENS**





CONFÉRENCE DE PRESSE PRÉPARATION DE LA **RENTRÉE 2022**

Lundi 17 janvier 2021

Raphaël MULLER,
recteur de l'académie d'Amiens



En présence de :

Emmanuelle COMPAGNON,
directrice académique des services de l'Éducation nationale
de l'Oise

Hervé SÉBILLE,
directeur académique des services de l'Éducation nationale
de l'Aisne

Gilles NEUVIALE,
directeur académique des services de l'Éducation nationale
de la Somme

Delphine VIOT,
secrétaire générale
de l'académie



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

4 PRIORITÉS



1^{er} degré : renforcer les **apprentissages fondamentaux**



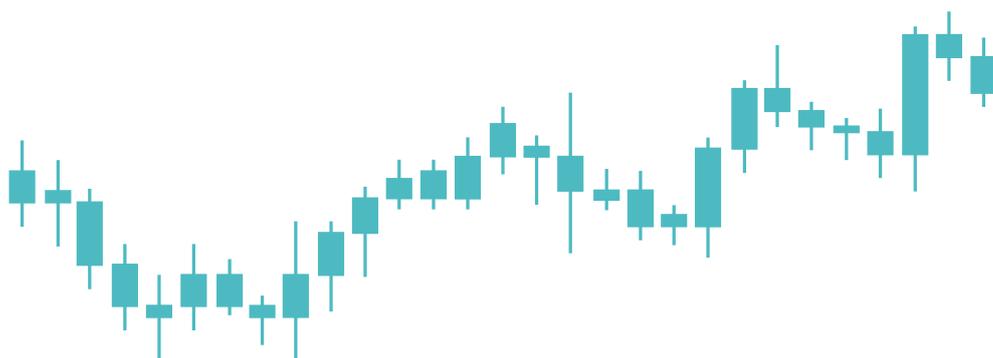
Combattre la difficulté scolaire à l'**entrée au collège**



Une École plus juste et **plus inclusive**



Développer et **enrichir l'offre d'enseignement**





EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE 2022 - ÉLÈVES 1^{ER} DEGRÉ



DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS

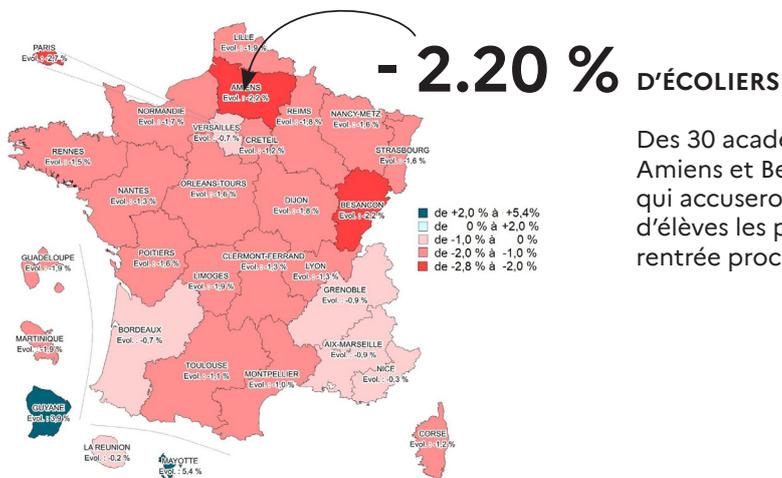
L'année prochaine dans l'académie, les effectifs du premier degré devraient passer pour la première fois sous la barre des 170 000 élèves, avec **168 602 écoliers** attendus en septembre 2022.

Les prévisions pour 2022 :

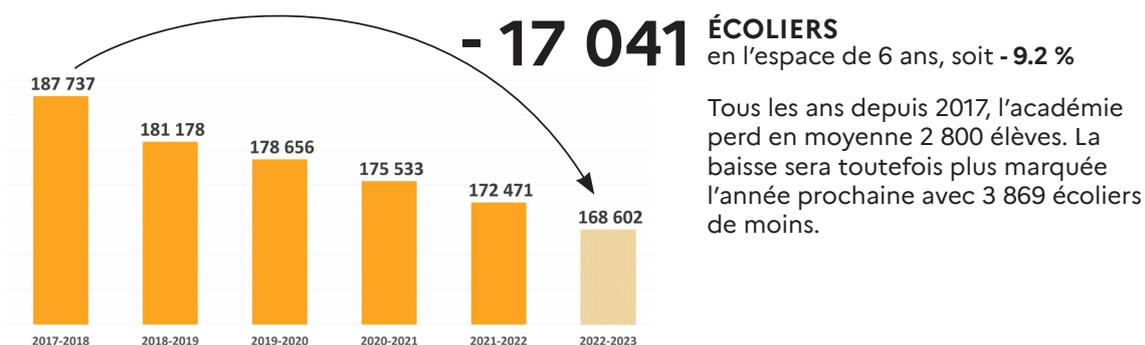
168 602 ÉCOLIERS
attendus à la rentrée 2022

- 3 869 ÉCOLIERS
par rapport à l'année scolaire en cours

Évolution prévue des effectifs élèves du premier degré public à la rentrée scolaire 2022
(source : [ministère, espace presse](#)) :



Évolution du nombre d'élèves dans le premier degré, de 2017 à 2022
(académie d'Amiens, public + privé sous contrat) :





EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE 2022 - ÉLÈVES 1^{ER} DEGRÉ



DANS L' AISNE



45 877

ÉCOLIERS
attendus à la rentrée 2022

Par rapport à l'année scolaire en cours :

- 1 123 écoliers
- 2.4 %



DANS L'OISE



79 716

ÉCOLIERS
attendus à la rentrée 2022

Par rapport à l'année scolaire en cours :

- 1 574 écoliers
- 1.9 %



DANS LA SOMME



43 009

ÉCOLIERS
attendus à la rentrée 2022

Par rapport à l'année scolaire en cours :

- 1 172 écoliers
- 2.6 %





EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE 2022 - ÉLÈVES 2ND DEGRÉ



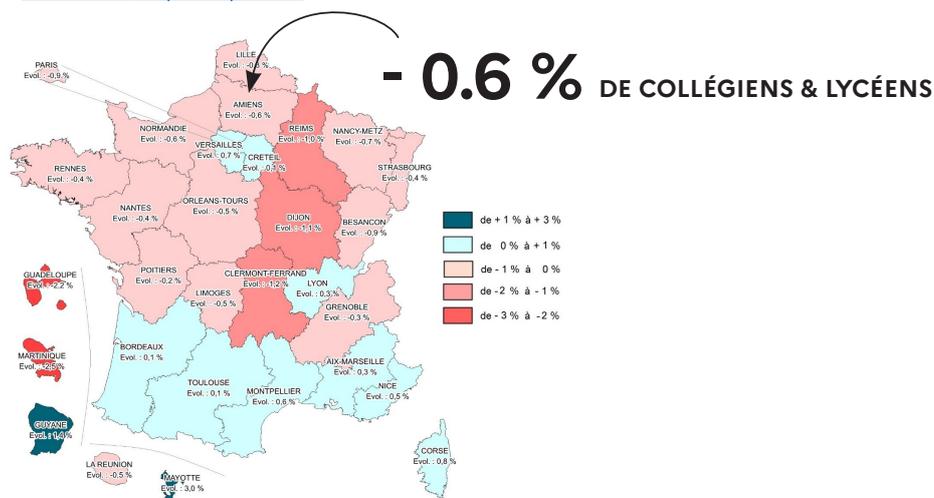
DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS

L'académie constate un léger phénomène de baisse démographique sur le second degré : tous les ans entre 2017 et 2020, l'académie d'Amiens a ainsi perdu 0.2 % de ses élèves. Depuis l'an dernier, cette perte d'élèves a cependant tendance à s'accélérer : avec - 1 304 élèves à la rentrée 2021 et - 928 attendus l'année prochaine, la régression est désormais plus marquée (- 0.9 % et - 0.6 %).

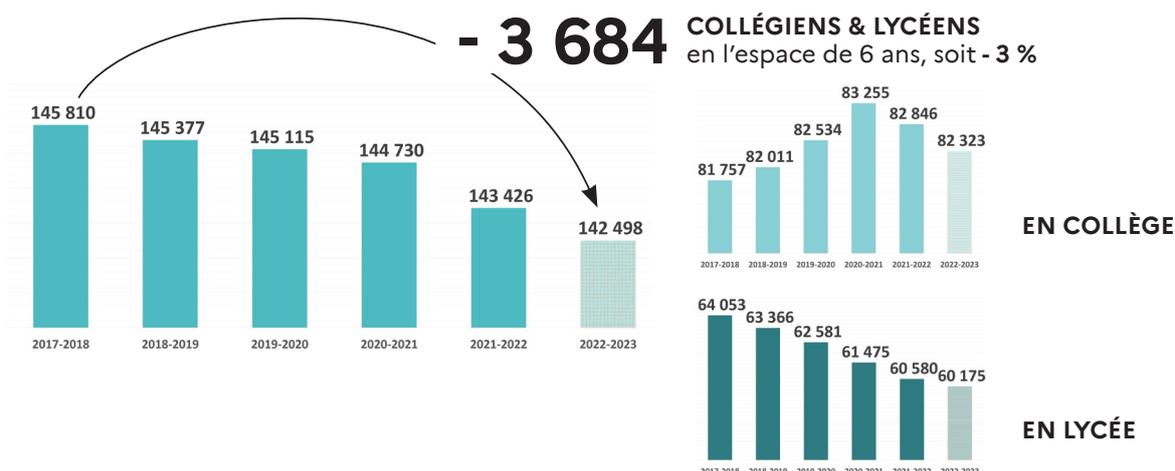
142 498 COLLÉGIENS & LYCÉENS
attendus à la rentrée 2022

- 928 COLLÉGIENS & LYCÉENS
par rapport à l'année scolaire en cours

Évolution prévue des effectifs élèves du second degré public à la rentrée scolaire 2022
(source : [ministère, espace presse](#)) :



Évolution du nombre d'élèves dans le second degré, de 2017 à 2022
(académie d'Amiens, public) :





EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE 2022 - ÉLÈVES 2ND DEGRÉ



DANS L' AISNE

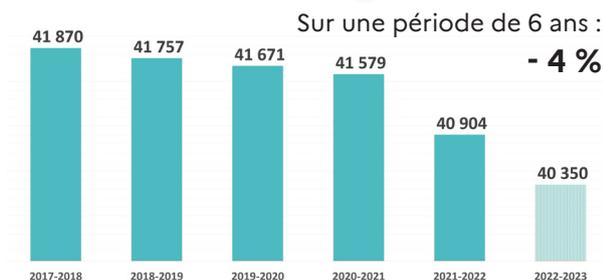


43 350

COLLÉGIENS ET LYCÉENS
attendus à la rentrée 2022

Par rapport à l'année scolaire en cours :

- 554 collégiens et lycéens
- 1.3 %



DANS L'OISE



64 010

COLLÉGIENS ET LYCÉENS
attendus à la rentrée 2022

Par rapport à l'année scolaire en cours :

- 40 collégiens et lycéens



DANS LA SOMME

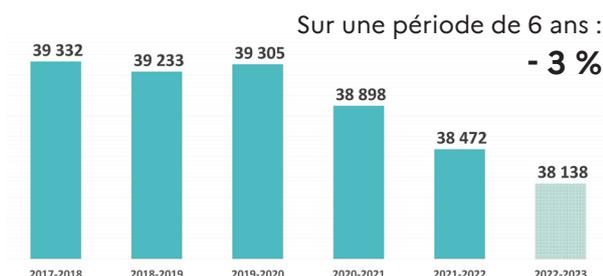


38 138

COLLÉGIENS ET LYCÉENS
attendus à la rentrée 2022

Par rapport à l'année scolaire en cours :

- 334 collégiens et lycéens
- 0.9 %





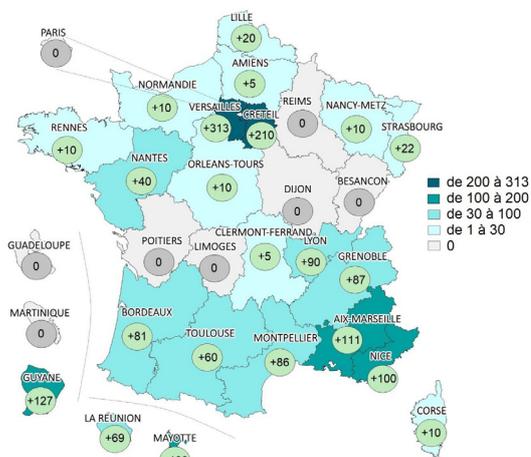
MOYENS ALLOUÉS RENTRÉE 2022 - 1^{ER} DEGRÉ

DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS

Confrontée une fois de plus à importante baisse démographique dans le premier degré, l'académie sera cependant dotée l'an prochain de nouveaux moyens d'enseignement, à raison de 5 ETP.



Évolution prévue des moyens d'enseignement du premier degré public à la rentrée scolaire 2022 (source : [ministère, espace presse](#)) :



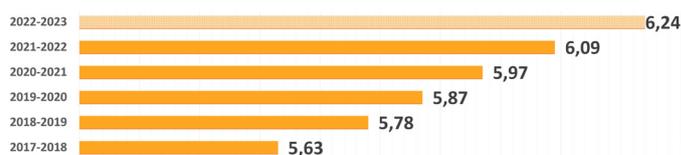
+ 5 ETP

Cette augmentation des moyens permet une fois de plus d'améliorer le taux d'encadrement des élèves dans les écoles de l'académie, confortant la priorité donnée par le ministère au premier degré et à l'apprentissage des fondamentaux.

6.24

PROFESSEURS POUR 100 ÉLÈVES (P/E)
l'année prochaine

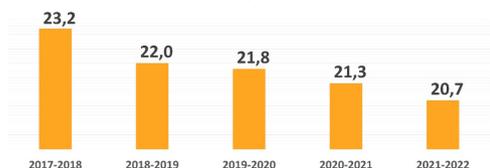
Évolution du taux d'encadrement (nombre de professeurs pour 100 élèves) de 2017 à 2022 (source : académie d'Amiens) :



+ 0.61

PROFESSEUR POUR 100 ÉLÈVES (P/E)
en l'espace de 6 ans

Évolution du nombre moyen d'élèves par classe entre 2017 et 2022 (source : académie d'Amiens) :



- 2.5

ÉLÈVES PAR CLASSE
en l'espace de 5 ans

Malgré la baisse démographique continue depuis 6 ans et 17 041 élèves de moins accueillis dans les écoles de l'académie d'Amiens, le ministère a régulièrement renforcé ses moyens d'enseignement : entre 2017 et 2022, 296 postes de professeurs des écoles ont ainsi été créés.



ETP : équivalent temps plein
P/E : nombre de professeurs pour 100 élèves ; correspond au taux d'encadrement



MOYENS ALLOUÉS RENTRÉE 2022 - 1^{ER} DEGRÉ

DANS L' AISNE



+ 1.5 ETP
à la rentrée 2022

6.46 P/E

Un taux d'encadrement en hausse :
+ 0.16 par rapport à l'année dernière
+ 0.77 sur une période de 6 ans

+ 85 ETP
entre 2017 et 2022



DANS L'OISE



+ 2 ETP
à la rentrée 2022

5.96 P/E

Un taux d'encadrement en hausse :
+ 0.12 par rapport à l'année dernière
+ 0.46 sur une période de 6 ans

+ 142 ETP
entre 2017 et 2022



DANS LA SOMME



+ 1.5 ETP
à la rentrée 2022

6.50 P/E

Un taux d'encadrement en hausse :
+ 0.18 par rapport à l'année dernière
+ 0.92 sur une période de 6 ans

+ 70 ETP
entre 2017 et 2022





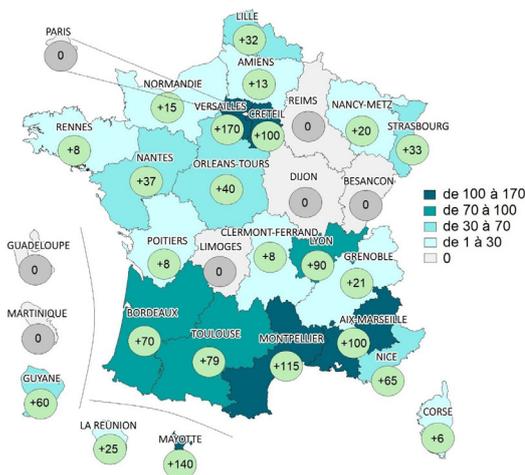
MOYENS ALLOUÉS RENTRÉE 2022 - 2ND DEGRÉ

DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS

Dans un contexte de baisse démographique également dans le second degré, l'académie se voit dotée de 13 ETP supplémentaires pour la rentrée scolaire 2022, déclinés comme suit : + 30 ETP en heures postes (en moyens d'enseignement) et - 17 ETP en heures supplémentaires (HSA).



Évolution prévue des moyens d'enseignement du premier degré public à la rentrée scolaire 2022 (source : [ministère, espace presse](#)) :



+ 13 ETP
à la rentrée prochaine

Ces 13 ETP permettront le financement de mesures prioritaires comme la création de 6 ULIS, de 3 UPE2A, d'un PPPE et de l'ouverture de sections internationales dans 3 collèges pour renforcer la mixité sociale.

À ces 13 ETP viennent s'ajouter 15 ETP pour des fonctions liées à la vie scolaire :

+ 15 ETP
à la rentrée prochaine,
sur des fonctions hors enseignement

+ 12 CPE

+ 3 ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Évolution des moyens d'enseignement dans l'académie d'Amiens de 2017 à rentrée scolaire 2022 (source : académie d'Amiens) :



ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire
UPE2A : unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants
PPPE : parcours préparatoires au professorat des écoles

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

4 PRIORITÉS



1^{er} **degré** : renforcer les **apprentissages fondamentaux**



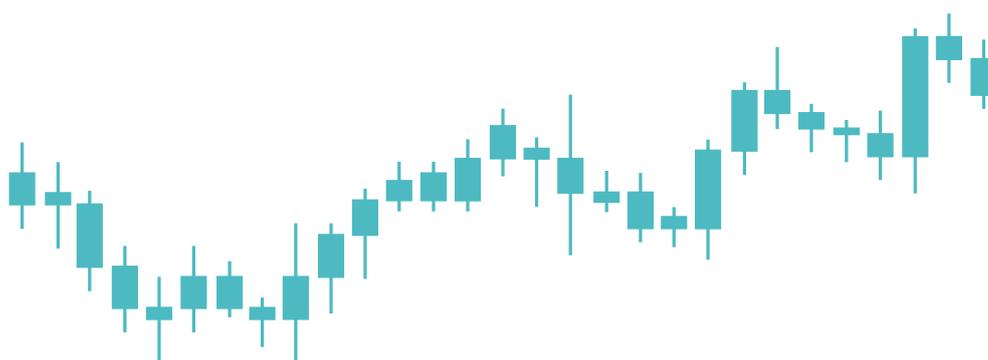
2 Combattre la difficulté scolaire à l'**entrée au collège**



3 Une École plus juste et **plus inclusive**



4 Développer et **enrichir l'offre d'enseignement**



PRIORITÉ



1^{ER} DEGRÉ : RENFORCER LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX



_ Achever le plafonnement à 24 élèves des classes de grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire

- Actuellement dans l'académie, hors éducation prioritaire, **près de 9 classes sur 10** fonctionnent avec un effectif de 24 élèves maximum.
- À la rentrée 2022, **100 % des GS, CP et CE1 seront concernées par ce plafonnement à 24 élèves**, destiné à favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux sur ces trois années essentielles de la scolarité.



_ Consolider l'école rurale : aucune fermeture d'école sans accord de la collectivité territoriale

_ Poursuivre le dédoublement des grandes sections en éducation prioritaire

- Engagé depuis la rentrée 2020, le **dédoublement des classes de grande section** de maternelle en éducation prioritaire se poursuit.
- À noter, **100 % des classes** des niveaux supérieurs (CP et CE1) sont d'ores et déjà dédoublées.

_ Améliorer encore le régime de décharge de service des directeurs d'école

- Écoles de 12 et 13 classes : 100 % de décharge
- Écoles de 6 et 7 classes : 33 % de décharge à la rentrée 2022 contre 25 % auparavant

_ Poursuivre les évaluations académiques en GS dédoublées et CE2

- Mises en œuvre dès septembre 2021, **des évaluations académiques** viennent désormais compléter les évaluations nationales des acquis des élèves de CP et de CE1. Elles s'adressent aux classes de **grande section de maternelle et de CE2**, prioritairement en éducation prioritaire.
- Ces tests seront à nouveau proposés aux écoles de l'académie à la rentrée prochaine.

PRIORITÉ COMBATTRE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE À L'ENTRÉE AU COLLÈGE

Les évaluations nationales de 6^e passées à la rentrée 2021 montrent qu'un nombre important d'élèves n'a pas une maîtrise satisfaisante des compétences attendues à leur entrée au collège. C'est le cas par exemple de la lecture, pour laquelle les tests de fluence indiquent dans l'académie un niveau de maîtrise insuffisant chez un élève de 6^e sur deux (54 %).

L'objectif prioritaire est donc **d'accroître les efforts pour s'attaquer à la grande difficulté dès l'entrée au collège** et permettre au maximum d'élèves de poursuivre **une scolarité sereine**.

En prévision de la rentrée prochaine, l'académie déploie donc une série d'actions concrètes pour **consolider les acquis des collégiens fragiles** et **les soutenir dans leurs apprentissages** dès leur entrée dans le secondaire.

Consolider Devoirs faits

À ce jour, **32,7 % des élèves de l'académie bénéficient de Devoirs faits** (29% au niveau national) avec une moyenne de 1,63 h/semaine. Ces données sont supérieures dans les établissements de l'éducation prioritaire (49,19 % des élèves vs 30,31 % hors éducation prioritaire).

Avec l'appui des inspecteurs pédagogiques, Devoirs faits sera renforcé à la rentrée 2022. L'objectif est de **s'adresser à l'ensemble des élèves de 6^e** pour qui l'organisation du travail personnel est souvent un défi.



Renforcer les actions spécifiques destinées aux élèves en difficulté

Les évaluations nationales passées en début d'année de 6^e fournissent aux équipes pédagogiques de précieux atouts pour identifier les besoins spécifiques de chaque élève. Sur la base de leurs résultats, les professeurs peuvent aisément bâtir des stratégies individuelles ou collectives pour répondre avec finesse aux difficultés de chacun.

Dès la rentrée 2022, **l'aide personnalisée sera pleinement mobilisée** pour répondre aux besoins des élèves en difficulté à l'entrée au collège.

Expérimenter des 6^e tremplin

La situation des élèves **en grande difficulté dans l'acquisition des fondamentaux** doit faire l'objet d'une attention spécifique. En effet, ces apprentissages essentiels conditionnent la réussite des élèves dans toutes les disciplines et dans la poursuite de leur scolarité au collège puis au lycée.

Pour répondre à ce défi, plusieurs classes de 6^e tremplin seront expérimentées dans plusieurs collèges de l'académie (2 par département), dans une logique de liaison entre l'école et le collège (cycle 3 : CM1-CM2-6^e). La scolarité de ces élèves prendra appui sur un **enseignement renforcé du français et des mathématiques** ainsi que sur l'accompagnement aux devoirs pour les aider à surmonter leurs difficultés et gagner en autonomie.

PRIORITÉ 3 >>> UNE ÉCOLE PLUS JUSTE ET PLUS INCLUSIVE



_ Améliorer la prise en charge des élèves relevant de l'école inclusive

Le nombre d'élèves relevant de l'ASH (adaptation scolaire et scolarisation de élèves en situation de handicap) augmente avec force et régularité depuis plusieurs années : **+24 % entre 2015 et 2021** (de 9 900 à 12 300). Leur **inclusion dans le système scolaire** français est une question de justice. Aussi, c'est un devoir de l'École de la République. Il se traduit notamment par l'accélération des créations d'ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et d'unités autisme sur le territoire de l'académie (UEMA et UEEA).

_ Plusieurs ouvertures d'ULIS en préparation

- À la rentrée de septembre dernier, le rectorat a procédé à l'ouverture de 14 nouvelles ULIS, portant à 389 le nombre d'unités prenant en charge 4 700 élèves (1^{er} et 2nd degrés, public et privé sous contrat).
- À la rentrée 2022, l'académie ouvrira **a minima 6 nouvelles ULIS**.

_ 3 nouvelles structures d'accueil des élèves autistes

- En à peine 3 ans, l'académie a **doublé le nombre de ses unités** destinées aux écoliers porteurs de troubles du spectre autistique, passant de 5 UEEA et UEMA en 2019 à 10 en 2021. Un dispositif d'autorégulation a aussi été ouvert en septembre 2020 au collège César Franck, à Amiens, offrant une possibilité de prise en charge d'enfants plus âgés.
- Cet effort se poursuivra en 2022 avec la création de **2 nouvelles unités autisme maternelle (UEMA)** dans le Soissonnais et le Compiégnois, et d'**un nouveau dispositif d'autorégulation l'école Jules Verne**, à Belleu (Aisne).

PRIORITÉ 3 >>> UNE ÉCOLE PLUS JUSTE ET PLUS INCLUSIVE



_ Internats d'excellence

Sur les 58 internats que compte l'académie d'Amiens, **13 sont labellisés depuis peu « internats d'excellence »**. Trois font en outre l'objet de réhabilitations financées conjointement par des collectivités et l'État dans le cadre du **Plan de relance (Vervins, Saint-Maximin et Flixecourt)**. Cette labellisation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est attribuée aux établissements qui remplissent un cahier des charges précis concernant la prise en charge des élèves dans leur scolarité : activités artistiques, culturelles, sportives, ouverture à l'international...

Les internats remplissent ainsi un double objectif, à la fois pédagogique (suivi et accompagnement des élèves dans leur cursus au collège ou au lycée, soutien...) et social, en donnant la possibilité à des jeunes d'accéder à des formations qui correspondent à leurs ambitions de poursuite d'études et d'insertion professionnelle.



_ Démocratiser l'accès aux sections internationales et l'immersion en langue anglaise

Les **sections internationales sont des dispositifs bilingues** et biculturels pouvant être mis en place en école élémentaire, au collège et au lycée. Dans l'académie, seuls deux lycées proposent ce type de cursus : Luzarches à Amiens (anglais américain) et Jean Rostand à Chantilly (anglais britannique).

De manière à **rendre plus accessible ces parcours linguistiques d'excellence**, l'académie a déposé **3 dossiers de nouvelles sections internationales de niveau collège**, intégrées notamment dans des réseaux d'éducation prioritaire renforcée.

- aux **collèges César Franck et Arthur Rimbaud** (anglais américain), dans le cadre de la cité éducative Amiens Nord, les élèves des deux établissements seraient accueillis plusieurs fois par semaine dans un tiers lieu (Le Safran) pour les enseignements de la section ;
- au **collège Gabriel Hanotaux de Saint-Quentin** (anglais britannique) pourrait ouvrir la première section internationale de l'Aisne ; elle poursuivrait le travail d'immersion en langue anglaise des écoles Ernest Lavisson et Ferdinand Buisson ;
- en outre, au **collège des Bourgognes à Chantilly**, une section internationale britannique pourrait précéder celle qui existe déjà au lycée Jean Rostand.

Concernant le premier degré, la **logique d'immersion en langue vivante** initiée depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire se poursuit : une vingtaine d'écoles ont désormais intégré ce mode d'enseignement dans leurs apprentissages quotidiens.

PRIORITÉ



DÉVELOPPER ET ENRICHIR L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT



_ Étendre à de nouveaux collèges les offres de français et culture antique et d'éloquence :

- En septembre 2021, un programme d'enseignement facultatif de français et culture antique est entré en vigueur à titre expérimental dans **14 collèges de l'académie**. Cet enseignement **se poursuivra l'année prochaine** et s'étendra à de nouveaux collèges pour bénéficier à un plus grand nombre d'élèves.
- Il en va de même pour l'enseignement de la pratique orale et de l'éloquence, proposé depuis 2019 dans 14 collèges de l'académie aux élèves de 3^e. Ce programme, qui vise à **promouvoir l'égalité des chances et à familiariser les jeunes à la prise de parole en public**, sera étendu à plusieurs collèges de l'académie.

_ Développer les liaisons écoles-collèges dans le cadre des classes à horaires aménagés musique (CHAM)



Les **classes à horaires aménagés musique (CHAM)**, dispositif partenarial, permettent de concilier sur le temps scolaire les enseignements du collège et la pratique musicale (chant et/ou instrument), au conservatoire, à raison de 2h à 5h30 par semaine.

L'académie d'Amiens comprend actuellement :

- 5 CHAM en école primaire : 2 dans l'Aisne, 2 dans l'Oise et 1 dans la Somme ;
- 8 CHAM en collège : 4 dans l'Aisne, 2 dans l'Oise et 2 dans la Somme.

Dans une volonté de renforcer et de **multiplier les liaisons entre le premier et le second degrés**, l'académie travaille actuellement sur plusieurs projets de CHAM en lien avec les collectivités et les structures culturelles partenaires :

- **création d'une CHAM dans une école d'Abbeville**, en relation avec celle existante au collège Millevoye ;
- **création d'une CHAM de niveau primaire sur le secteur du beauvaisis**, qui concernera des écoles de plusieurs communes.



_ Création d'un cursus Bac sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) au lycée de la Hotoie

Dans la continuité des classes à horaires aménagés musique (CHAM) et danse (CHAD) du collège Amiral Lejeune et du conservatoire à rayonnement régional d'Amiens, un **bac S2TMD sera créé dès septembre au lycée la Hotoie**. Cette formation, qui constitue **une nouveauté dans l'académie**, sera proposée aux lycéens picards des trois départements, dans les trois disciplines (théâtre, musique et danse).

PRIORITÉ



DÉVELOPPER ET ENRICHIR L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

_ Ouverture d'une division de 2^{de} générale au lycée professionnel de Grandvilliers

Dans l'Ouest de l'Oise, à Grandvilliers, une **division de 2^{de} générale ouvrira au sein du lycée professionnel Jules Verne** en partenariat avec le conseil régional des Hauts-de-France. Elle permettra à une trentaine de lycéens de poursuivre leur scolarité en voie générale à proximité de leur lieu d'habitation.

_ Viser l'excellence : ouverture d'un CPES (cycle pluridisciplinaire de l'enseignement supérieur) à Saint-Quentin



Les cycles pluridisciplinaires de l'enseignement supérieur (CPES) sont des cursus post-bac qui permettent à des néo-bacheliers de très bon niveau, issus de milieux modestes, de **se préparer à des études d'excellence** dans l'enseignement supérieur.

Le CPES vise à les encourager, les accompagner et les encadrer dans un cursus exigeant dans chacune des disciplines proposées. L'enseignement est en partie assuré par des professeurs expérimentés des lycées et classes préparatoires, et s'intègre dans un parcours diversifié à l'université (licence).

En lien avec l'UPJV et l'école d'ingénieur de Saint-Quentin, l'INSSET (Institut supérieur des sciences et techniques), un CPES verra le jour en septembre prochain **au lycée Condorcet de Saint-Quentin**.

_ 2 nouveaux parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)

Les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) permettent aux néo-bacheliers intéressés par les métiers de l'enseignement de **se préparer à devenir professeur des écoles en suivant une licence en alternance**, partagée entre un lycée et une université. Les PPPE comprennent notamment des enseignements spécifiques, des stages d'observation et de pratique, dont un à l'international.

L'académie d'Amiens a inauguré à Beauvais **un premier PPPE en septembre 2021**. Sur les sites du lycée Félix Faure et de l'antenne beauvaisienne de l'UPJV, ce parcours accueille une trentaine d'étudiants qui seront à terme titulaires d'une **licence Lettres-Humanités**.

Deux nouveaux PPPE seront ouverts à la rentrée 2022 sur le territoire picard, ce qui permettra à l'académie de se doter d'un PPPE par département et de diversifier son offre en termes de majeures disciplinaires et donc de profils de candidats :

- Soissons, lycée Gérard de Nerval + UPJV (licence STAPS mention éducation motricité) ;
- Amiens, lycée Édouard Gand + UPJV (licence Mathématiques).

pass Culture : JUSQU'À 300 € EN BIENS CULTURELS

Le Pass culture a vocation à favoriser l'accès des jeunes à la culture, à renforcer et à diversifier leurs pratiques culturelles en s'appuyant notamment sur la richesse culturelle des territoires.

Le Pass culture existe sous deux modalités :

- une **part collective** permet à un professeur de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour sa classe. Cette part s'applique aux élèves de la quatrième à la terminale des établissements publics et privés sous contrat :
 - 25 euros par élève de 4^e et de 3^e ;
 - 30 euros par élève de 2^{de} et de CAP ;
 - 20 euros par élève de 1^{re} et de terminale ;
- une **part individuelle**, qui peut être actionnée directement par les jeunes eux-mêmes via une application. Cette part individuelle est ouverte à tout jeune à partir de ses 15 ans : son montant varie en fonction de l'âge, et va de 20 à 300 € par an (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans, 300 € pour les 18 ans et plus).

: SAISIE DES VOEUX Entrez dans l'enseignement supérieur À PARTIR DU 20 JANVIER

À partir du jeudi 20 janvier et **jusqu'au 29 mars**, les lycéens de terminale sont invités à **s'inscrire sur la plateforme Parcoursup et à saisir leurs vœux** pour la suite de leur parcours post-bac.

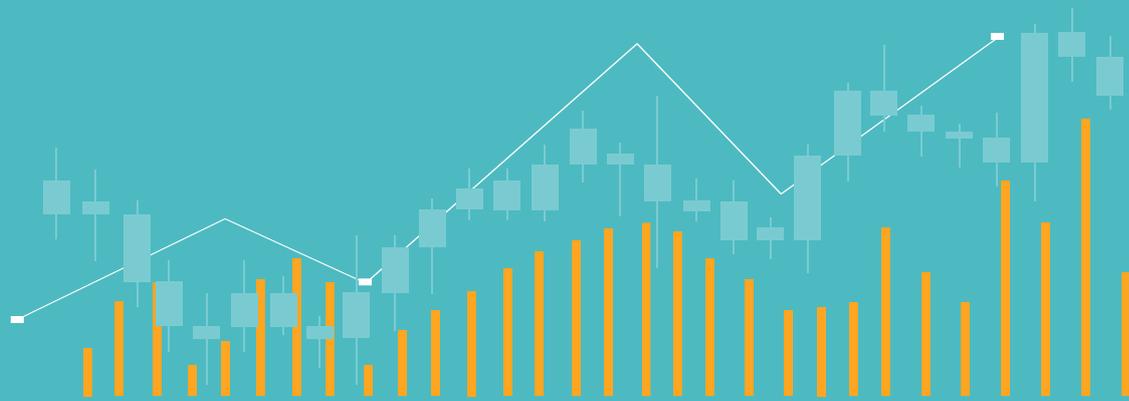
Pour rappel, une **première étude menée par l'académie d'Amiens** et la région académique Hauts-de-France a permis d'identifier de premières tendances chez les précédents candidats Parcoursup :

- comment se sont-ils appropriés la réforme du baccalauréat ?
- vers quelles filières post-bac se sont-ils dirigés, avec quel bagage en termes d'enseignement de spécialité ?

Pour en savoir plus, retrouvez les conclusions de cette étude dans l'espace presse de l'académie : « [**Choix et combinaisons d'enseignements de spécialité, accès au supérieur : bilan académique de la réforme du baccalauréat général**](#) »



RENTRÉE SCOLAIRE 2022



Contact presse : Marie BOUGAIN,
Direction de la communication
06 86 31 87 37
marie.bougain@ac-amiens.fr